



## REUNION DU VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE

#### Présents :

Philippe ALBERT, Vice-Président du SECO en charge de la protection de la ressource,  
Bernard BLIN, Commune de Cherveux, membre de la commission protection de la ressource  
Patrice BERTHELOT, Commune de Saint-Maxire, membre de la commission protection de la ressource  
Jean-Pierre BLUTTEAU, Commune de Champdeniers, membre de la commission protection de la ressource  
Jean-Luc CHARTIER, Commune de Villiers en Plaine,  
Gérard BOBINEAU, Commune de Saint-Gelais,  
Jean-Pierre GEORGES, Directeur, SMBVSN  
Samuel CHARPENTEAU, Technicien de rivière, SMBVSN  
Mélaine AUCANTE, Agence de l'eau Loire-Bretagne  
Romane JUBERA, Cellule de coordination régionale Re-Sources  
Estelle RICHARD, Service Eau-Assainissement-Rivières, Département des Deux-Sèvres  
Audrey PILLET, Service Santé-Environnement, ARS Site de Niort,  
Romain GOURAUD, Chargé de missions, CPIE Gâtine Poitevine,  
Hugues MINAUD, UFC Que Choisir  
Christian GEAY, Administrateur DSNE,  
Alexandre BOISSINOT, Chargé de mission, DSNE  
Jean-Michel GRIGNON, Président de la FDPPMA  
Olivier MOUY, Directeur, FDPPMA  
Marie BENETEAU, Fédération Départementale des Chasseurs  
Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet,  
Marianne DISPA, Chargée de mission PAT, Niort Agglo  
Denis MATHÉ, Administrateur OCEALIA,  
Bastien GOULARD, administrateur CAPFAYE,  
Laurent ROY, administrateur CAVEB,  
Mathieu GUIBERTEAU, Conseiller Chambre d'Agriculture 79,  
Anthony PLASSAN, Conseiller AgroBio79,  
Pierre-Emmanuel LEZÉ, Directeur, Terrena  
Clément BLEYNIE, Référent bassins versants CAVAC-VSN,  
Armand ROQUIER, EARL DE GUINEGRAND,

Jean-Pierre CHAIGNON, GAEC DE BEAULIEU,  
Jean-François RIMBEAU, GAEC DE VALLEE D'ARDIN,  
Jean-Nicolas DUMONT, animateur Re-Sources du volet agricole, SECO  
Nicolas MOREAU, animateur général Re-Sources, SECO

#### Excusés :

Jean-Pierre RIMBEAU, Président du SECO  
Pascal OLIVIER, Président du SMBVSN,  
Christophe LIMOGES, élu Chambre d'Agriculture,  
Lauren POUPIER, Chargée de mission, DRAAF Nouvelle-Aquitaine  
Laurence LACOUTURE, Chargée de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Guillaume DELATTRE, Chargé de mission, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
Nadine IDAWSKI, Directrice SAPERFEL,  
Anne-Lise DESMIER, Technicien conseil, Coopérative Sèvre et Belle  
Lou BUGEIA-GANE, technicienne CORAB,  
Marie DELAIRE, Technicienne VSN,  
Alain GUIBERTEAU, Technicien conseil Océalia  
Quentin LOCQUEVILLE, Technicien conseil, CapFaye  
Diane DELGADO, Coordinatrice du projet de PNR, Pays de Gâtine  
Adèle GAMACHE, Directrice, CPIE Gâtine Poitevine  
Pierre MORIN, Référent expert services, Terrena  
Louis RIMBAULT, GAEC RIMBAULT-BRASSAC,  
Isabelle AUBIAN, Présidente de l'Association des Amis de la Vallée de l'Egray  
Yves VEILLON, Commission Logement et Cadre de Vie (CLCV) et membre du cercle des citoyens de l'eau,  
Didier LEMOTHEUX, membre du cercle des citoyens de l'eau,  
Pierre MERY, Directeur, SECO

Le diaporama est consultable sur le site Internet du Syndicat : [www.syndicat-seco.com](http://www.syndicat-seco.com) ou sur : [Elaboration du contrat Re-Resources by Jean-Nicolas Dumont on Prezi Next](#)

ou sur simple demande au 05.49.06.05.51

## ORDRE DU JOUR

- **Présentation du projet de Contrat Territorial 2022-2027**

Monsieur ALBERT accueille les participants et expose l'ordre du jour.

Il donne la parole à Jean-Nicolas DUMONT et Nicolas MOREAU, animateurs Re-Resources, pour la présentation :

### Introduction

Tout d'abord, les groupes constitués pour la concertation sont présentés :

-le groupe restreint, composé de représentants de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la cellule régionale Re-Resources, de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, du Négoce Agricole Centre-Atlantique (NACA), de Deux-Sèvres Nature Environnement, de l'animateur de la CLE du SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin ainsi que des représentants du SECO.

-le groupe élargi, composé de représentants d'organismes professionnels agricoles, de collectivités territoriales, d'agriculteurs et de citoyens.

### Contexte

La présentation aborde ensuite le contexte (historique et territoires : bassins de la Cadorie et du Centre-Ouest) et les enjeux liés à la qualité de l'eau brute :

Pour le captage de la Cadorie : paramètres pesticides (herbicides employés sur grandes cultures et produits utilisés en arboriculture), turbidité et microbiologie, en lien avec les forts épisodes pluvieux. Le paramètre nitrate présente une valeur stable, en moyenne à 30 mg/L.

Concernant les captages de Beaulieu, les paramètres pesticides (majoritairement herbicides) et nitrates (avec des pics de concentration dépassant 50 mg/L) posent problème.

### Le cadran dynamique

Les membres des groupes restreint et élargi ont participé à l'élaboration du futur contrat en utilisant dans un premier temps le cadran dynamique. Cet outil, composé de quatre sections, permet de donner sa vision d'un sujet en plaçant ses composantes dans les quatre sections : valide, obsolète, anticipé et innovant.

## Les fonctions décisionnelles

La mise en mouvement du cadran permet de définir quatre fonctions décisionnelles établies selon quatre verbes : quitter, créer, introduire et garder.

Ainsi, les participants ont formulé les fonctions décisionnelles suivantes :

- Quitter l'exclusivité d'une approche réglementaire à vision globale.
- Créer les conditions favorisant la prise de conscience par tous de l'enjeu de qualité de l'eau.
- Introduire l'intelligence collective pour une responsabilisation citoyenne.
- Garder les dynamiques locales et concrètes des solutions existantes vertueuses.

## Les axes stratégiques

Par ailleurs, le remplissage du cadran dynamique a permis de dégager quatre axes stratégiques, constituant la base du contrat :

- Fédérer les acteurs et piloter le contrat de façon innovante,
- Accompagner techniquement,
- Intégrer une approche économique gagnant-gagnant,
- Communiquer auprès de l'ensemble des acteurs du territoire.

## Le programme d'actions

Le programme d'actions est ensuite présenté selon les quatre axes stratégiques, avec, par action, le temps d'animation dédié et le coût total sur les 6 années du contrat ainsi que les objectifs à atteindre à l'issue du contrat.

## La stratégie

La stratégie du contrat est présentée. Outre le contexte (déjà traité au début de la présentation), elle aborde :

- Les objectifs sur la qualité de l'eau
- Les priorités
- Un focus sur la stratégie foncière.

## La feuille de route

Enfin, la feuille de route est décrite. Elle comporte les volets suivants :

- La gouvernance. Dans ce nouveau contrat, il est prévu de travailler sous forme de cercles.

-L'animation, représentant 1,7 ETP (1 ETP pour l'animation agricole, 0,5 ETP pour l'animation générale et 0,2 ETP pour le soutien administratif).

-Le suivi et l'évaluation.

-Le programme d'actions (déjà détaillé).

#### **Tour de clarification / remarques des participants :**

Monsieur GUIBERTEAU fait part d'un grand nombre d'actions et craint que certaines d'entre elles ne puissent être réalisées. Monsieur MOREAU indique que certaines actions assez génériques ont été décomposées en plusieurs fiches actions afin d'être précis dans les modalités de mise en œuvre.

Monsieur CHARTIER fait part de son expérience d'ancien proviseur de lycée et attire l'attention du SECO sur le fait de se renseigner sur le contenu des programmes scolaires et de permettre aux élèves de se rendre sur le terrain en prévoyant un budget pour le transport scolaire. Monsieur ALBERT répond que le SECO n'a pas vocation à intervenir auprès de tous les établissements scolaires du territoire et qu'il s'agirait de travailler, lorsqu'il s'agit d'étudiants en agriculture, sur la question de la dynamique d'installation.

Monsieur BOBINEAU met en garde sur la communication vis-à-vis du grand public qui peut être à « double tranchant ». Il donne un exemple sur sa commune avec l'entretien des haies par les agriculteurs pas toujours bien perçu. Il faudra donc travailler sur le bon message à faire passer.

Monsieur MOUY indique qu'un appui technique pourrait être possible par l'association Terre de Liens s'agissant de la fiche action sur la gestion du foncier.

Madame DISPA note que dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial porté par Niort Agglo et la communauté de communes du Haut Val de Sèvre, plusieurs actions peuvent être portées conjointement avec les contrats Re-Sources. Elle souligne également les appuis techniques possibles de la part de l'association Champ du partage et de la marque Terre de Sources initiée par Eau du Bassin Rennais. Monsieur ALBERT souligne la nécessité d'une volonté politique forte de la part des collectivités locales pour faire vivre ce PAT.

Madame DISPA ajoute, pour les filières à bas niveau d'impact, que la filière chanvre est soutenue par la Région et la Communauté de Communes du Mellois en Poitou et que des aides peuvent être sollicitées. Messieurs BOBINEAU et MATHÉ s'accordent à dire qu'une analyse de l'offre et de la demande est à réaliser.

Monsieur GUIBERTEAU note que beaucoup de problématiques vont bien au-delà des territoires du SECO et doivent se discuter à une échelle plus large : au moins départementale, voire régionale selon les sujets. Plusieurs participants partagent ce point de vue.

Monsieur GEAY évoque la déprise de certaines parcelles agricoles sur le bassin du Centre-Ouest, notamment sur des coteaux ou en fonds de vallée. Il souhaite un travail sur la façon de les protéger en cas de transmission et s'interroge sur l'accompagnement à mener pour éviter un impact négatif. Monsieur MOREAU indique que l'outil ORE (Obligations Réelles Environnementales) serait une réponse auprès des propriétaires fonciers sensibles à cette question environnementale.

Monsieur ALBERT apporte trois précisions au sujet de la présentation donnée :

-Le Contrat Territorial est construit sur deux périodes de trois ans. Un constat à mi-parcours constituera une étape de transition.

-Les cercles se dérouleront sous formes de réunions où des décisions seront prises mais quand une décision doit être prise de façon rapide, une sollicitation par mail pourra avoir lieu.

-En lien avec la stratégie territoriale, les niveaux d'implication ne seront pas les mêmes selon les zones prioritaires des territoires.

Monsieur MATHÉ s'interroge sur la procédure à mener quand une proposition nouvelle (non inscrite au contrat) est formulée par un des cercles. Monsieur MOREAU répond qu'un avenant au contrat peut être rédigé, sous réserve que le Comité de pilotage le valide. Monsieur ALBERT ajoute que le Syndicat peut être l'interlocuteur direct lorsqu'un co-financement n'est pas possible et sous réserve d'un montant acceptable pour le Syndicat.

Monsieur ALBERT informe les membres du Comité de pilotage qu'il a rencontré Monsieur RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, au sujet des programmes Ressources, notamment pour travailler en commun sur des éléments importants pour la qualité de l'eau (herbicides par exemple). Il ajoute qu'une réunion des Présidents des Collectivités de l'eau du Département se réuniront le 4 mars prochain pour traiter de la question des PSE (Paiements pour services environnementaux) privés, avec l'intervention d'une association du Maine et Loire, peut-être de Bretagne et de Luc SERVANT, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Monsieur BOBINEAU note que le Contrat ne prévoit pas de suivi qualité sur les rejets de la station de Pelle-Chat (Saint-Gelais). Monsieur GEAY le rejoint sur ce sujet du suivi de la qualité des rejets des stations d'épuration. Monsieur MOREAU propose d'inscrire ce type de suivi dans la fiche action relative à l'animation et au suivi du Contrat.

Monsieur MOUY interroge le SECO sur l'aspect quantitatif de la ressource exploitée. Monsieur MOREAU répond qu'en période d'étiage, où les besoins en eau sont les plus importants, le niveau de la nappe atteint un plateau en-deçà duquel il n'est jamais descendu. Les besoins en eau brutes sont ainsi assurés.

Monsieur GEORGES excuse le Président du SMBVSN et mentionne le courrier de demande de partenariat formulé par le SECO. Il souhaite une rencontre entre les deux structures pour identifier la complémentarité des actions.

Monsieur ROQUIER fait part de sa déception quant au contenu de ce futur contrat. Par ailleurs, il évoque la politique de gestion de l'assainissement qui ne lui semble pas en adéquation avec la politique de la protection de la qualité de l'eau. Il souligne également les difficultés liées à l'activité d'élevage et les incohérences dans les politiques d'aides contractuelles (Exemple des MAEC).

Monsieur CHAIGNON ajoute que les prairies de fond de vallée, notamment concernant la Sèvre niortaise, sont menacées, en lien avec la disparition de l'activité d'élevage à l'herbe.

Monsieur ALBERT Indique que des aides spécifiques pourront être mobilisées dans le cadre de ce nouveau contrat : les ORE, mais aussi les PSE privés (les aides dans le cadre des PSE publics ne seront pas poursuivies localement). Ces PSE peuvent apporter un espoir d'aide directe aux agriculteurs des

territoires pour améliorer la qualité de l'eau ; ils reposeraient sur de la défiscalisation, des crédits carbone, ...

Monsieur ALBERT souligne le besoin de travailler à l'échelle départementale.

### Tour d'expression

A l'issue de ces échanges, un tour de salle est donné pour que chaque participant puisse s'exprimer sur le projet de contrat :

-**Mathieu GUIBERTEAU**, technicien à la Chambre d'Agriculture, a participé au travail d'élaboration de ce contrat. Il met en garde sur la quantité importante de fiches actions. Il excuse l' élu représentant la Chambre, M. LIMOGES.

-**Jean-Pierre BLUTTEAU** est 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie de Champdeniers et n'a pas d'observation particulière.

-**Patrice BERTHELOT** est élu à la mairie de Saint-Maxire qui est propriétaire de prairies à proximité de certains captages du SECO. Il souligne l'importance de la communication auprès du grand public, en particulier pour mettre en valeur les efforts faits par les agriculteurs. Le sujet de l'élevage à l'herbe lui semble important et s'inquiète pour l'avenir. Il juge ce contrat intéressant et ambitieux.

-**Gérard BOBINEAU**, Maire de Saint-Gelais, souhaite agir pour une meilleure qualité de l'eau et que les agriculteurs puissent en vivre.

-**Jean-Pierre CHAIGNON**, agriculteur voisin du SECO, travaille en Agriculture Biologique. Ce projet de conversion s'est concrétisé à l'occasion de l'installation de son fils. Cette décision a été prise par vocation mais aussi du fait de sa situation par rapport au périmètre de protection rapprochée. Ses attentes portent sur une meilleure reconnaissance, un budget pour la transition des exploitations et la réduction de la disparité des efforts faits entre exploitations. De plus, il souhaiterait que les exploitations ayant réalisé une transitions soient toujours aidé. Monsieur ALBERT indique que la déclaration d'utilité publique relative à l'exploitation des captages ne permettait pas à Jean-Pierre CHAIGNON de mener son projet et qu'un dialogue avec l'ARS et le SECO avait permis de trouver une solution.

-**Denis MATHÉ**, administrateur OCEALIA et exploitant agricole sur le bassin du SECO, a participé à la première journée de concertation. Il trouve la méthode de concertation utilisée par le SECO intéressante. Il indique que OCEALIA sera signataire du contrat et note l'ambition environnementale vers laquelle il faut tendre, sans oublier l'approche économique.

-**Bastien GOULARD**, administrateur CAPFAYE et exploitant agricole à Saint-Maxire expose que le travail mené en commun entre CAPFAYE et le SECO sera reconduit et que le contrat sera signé. Il indique être fortement concerné par le périmètre de protection rapprochée et que beaucoup d'actions sont en cours entre le GAEC et le SECO et que des perspectives d'actions sont à venir. Il précise ne pas partager le point de vue du SECO sur l'acquisition foncière et souligne qu'il est important d'élargir le programme d'actions à un maximum d'agriculteurs.

-**Jean-François RIMBEAU**, agriculteur, découvre les nouvelles orientations du contrat qui lui paraît ambitieux, tout en relativisant par rapport au constat de départ. Il évoque la difficulté de maintenir les surfaces en prairies.

-**Christian GEAY**, administrateur de Deux-Sèvres Nature Environnement, se dit très intéressé par cette nouvelle manière d'aborder le troisième contrat. Il relève que beaucoup d'actions sont à mettre en

œuvre pour soutenir l'agriculture et que des financements sont à mobiliser. Il précise que la question de la signature du contrat par DSNE sera soumise à la prochaine séance du Conseil d'Administration.

-**Olivier MOUY**, Directeur de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA), note des objectifs ambitieux mais précise que l'atteinte du bon état des masses d'eau est encore loin. Toutefois, ce contrat va dans le bon sens.

-**Jean-Michel GRIGNON**, Président de la FDPPMA, rappelle que les milieux sont très dégradés (sur les plans habitats, qualité de l'eau, espèces invasives, assècs d'étiage). La Fédération suit les sept programmes Re-Resources du département et précise qu'il serait bon de travailler collectivement.

-**Bernard BLIN**, agriculteur retraité de Cherveux, a participé à la concertation. Dans son secteur, il indique la présence de prairies qui ont tendance à s'enfricher par manque d'éleveurs. Concernant les cultures à bas niveau d'impact, il pense que ce sera compliqué pour le soja et que la culture de silphie serait intéressante mais a une implantation très coûteuse. Il faut selon lui, inciter très fortement à la couverture des sols pour améliorer la vie du sol qui participe activement à la dégradation des matières actives et limite les nitrates dans l'eau.

-**Laurent ROY**, administrateur CAVEB, rappelle l'accompagnement des éleveurs par la CAVEB depuis des années. Il est important pour lui d'avoir des aides concrètes et pérennes pour les systèmes d'élevage herbagers.

-**Méline AUCANTE**, chargée d'intervention à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, remercie le SECO pour le cadre de travail et souligne la très bonne qualité relationnelle qui permet une remontée du terrain. Il note deux points intéressants : les ORE (pouvant être accompagnés financièrement par l'Agence) et les PSE privés qui pourraient apporter une réponse locale.

Il s'adresse à l'attention des futurs signataires du contrat : **les structures devant délibérer doivent le faire avant le 28 février 2022.**

-**Romane JUBERA**, animatrice à la cellule de coordination régionale Re-Resources, indique que le cadre de travail a été très intéressant, offrant de nombreux échanges à maintenir sur la durée du contrat. Elle fonde des espoirs sur les cercles, engendrant une bonne dynamique. Elle entend le besoin de mutualiser avec les différents porteurs de contrats Re-Resources et se placera en tant que facilitatrice.

-**Estelle RICHARD**, technicienne au service Eau du Département des Deux-Sèvres, estime que cette démarche va dans le bon sens, avec la recherche de relationnel, de confiance et de solutions de terrain (caractère innovant du PSE privé). Elle précise que le contrat sera proposé à la signature des élus.

-**Clément BLEYNIE**, référent bassins versants pour CAVAC et VSN, informe de la signature du contrat par les deux structures. Il porte un point d'attention sur l'enjeu de renouvellement des exploitations.

-**Armand ROQUIER**, exploitant à Echiré, reste vigilant à ce que les impacts du contrat sur la qualité de l'eau soient évalués.

-**Audrey PILLET**, technicienne sanitaire à l'ARS, a participé à l'élaboration des fiches actions. Elle remercie le SECO de cette initiative et se réjouit de la participation des agriculteurs à cette réunion.

-**Marie BENETEAU**, chargée de missions à la Fédération départementale des Chasseurs, indique que sa structure ne sera pas signataire du contrat.

-**Samuel CHARPENTEAU**, co-animateur du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Sèvre niortaise et de ses affluents, indique que cette démarche va dans le bon sens. Il est toutefois interpellé par le manque de coordination avec les autres contrats pour une vraie synergie sur des actions communes.

**-Jean-Pierre GEORGES**, Directeur du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, manque d'éléments de référence. Il souhaite rencontrer le SECO pour identifier les actions communes ou complémentaires afin de déterminer si le SMBVSN signe le contrat.

**-Pierre PÉAUD**, animateur du SAGE Thouet, précise qu'il est plus spécialement concerné par le bassin de la Cadorie, captage qui ne fait pas l'objet d'un contrat Re-Sources précédemment. Les objectifs de qualité sont en cohérence avec le SAGE. Cette démarche va permettre de répondre à certains objectifs du SAGE. Il ajoute que l'avis de la Commission locale de l'eau sera prochainement sollicité.

**-Alexandre BOISSINOT**, conservateur de la Réserve Naturelle Régionale du Bocage des Antonins (Saint-Marc-la-Lande), rappelle le travail réalisé en partenariat avec le SECO sur la RNR lors du précédent contrat. Pour le futur contrat, ce partenariat semble flou. Il souligne les actions menées sur la qualité de l'eau de cet espace : reliquats azotés, introduction de nouvelles pratiques agricoles, mise en valeur de l'élevage à l'herbe, biodiversité (sujet transversal), ... Il souhaiterait étudier avec le SECO comment contribuer et apporter de la connaissance.

**-Romain GOURAUD**, chargé de missions agriculture-eau au CPIE de Gâtine Poitevine, découvre le programme. Il trouve la gouvernance intéressante et reste disponible pour échanger.

**-Anthony PLASSAN**, chargé de missions à AgroBio79, se dit intéressé par la gouvernance et apprécie la dimension participative qui remonte du terrain. Les objectifs affichés en termes de SAU en agriculture biologique ne lui semblent pas déconnectés de la réalité.

**-Pierre-Emmanuel LEZÉ**, Directeur de TERRENA Sèvre, excuse le Président. Il indique que l'équipe du territoire a participé à la rédaction des fiches actions. Il pense que TERRENA sera signataire du contrat. Selon lui, il n'y a pas assez d'agriculteurs représentés à ce comité de pilotage. Il relève deux enjeux : l'intérêt économique des exploitations agricoles et comment renouveler les générations ? Ce deuxième soulève des problématiques telles que l'agrandissement, l'installation des jeunes, le maintien de l'élevage.

**-Marianne DISPA**, chargée de missions, notamment sur le PAT pour Niort Agglo, prend connaissance du contrat. Elle relève les points communs sur lesquels travailler ensemble entre le PAT et les différents programmes Re-Sources.

**-Hugues MINAUD**, Membre de l'UFC que choisir, trouve ce programme très pertinent et pas trop d'ambitieux. En tant que représentant des consommateurs, il rappelle les préoccupations de l'association : la qualité de l'alimentation et la fourniture d'une eau de qualité, en quantité suffisante.

**-Jean-Luc CHARTIER**, premier adjoint de Villiers en Plaine, excuse Madame Le Maire et n'a pas de remarque particulière.

**-Nicolas MOREAU**, animateur général du programme Re-Sources, remercie les participants aux ateliers de concertation pour la réalisation de ce travail d'équipe, dans un délai contraint.

**-Jean-Nicolas DUMONT**, animateur agricole du programme Re-Sources, remercie également les participants.

**-Philippe ALBERT**, Vice-Président du SECO, en charge du programme Re-Sources, excuse Pierre MÉRY, Directeur du SECO et remercie à son tour les participants de leur présence à cet aboutissement (sur le plan administratif). Il rappelle que cette démarche se voulait différente des autres territoires en demandant une très forte mobilisation de la part des acteurs, mais qui a fait ressortir des ambitions d'actions.



Il souhaite un apport aux agriculteurs d'une vie meilleure et d'une meilleure qualité d'eau, tant pour le consommateur que pour le syndicat.

A l'issue de ce tour d'expression, Monsieur ALBERT remercie à nouveau les participants et lève la séance.